

Accueil et présentation :

- **Se présenter** : chaque intervenant doit brièvement mentionner son nom, sa fonction, et son rôle au sein de la profession (ex. biologiste médical, représentant d'un syndicat ou d'une fédération), et remercier le parlementaire pour son temps et sa disponibilité.
- **Poser le cadre du rendez-vous** : préciser que la rencontre vise à discuter de la situation critique des laboratoires de biologie médicale en France à la suite des récentes décisions de la CNAM, et à solliciter son soutien.

Objectifs du rendez-vous avec le parlementaire

1. **Sensibiliser** le parlementaire à l'impact des récentes décisions budgétaires de la CNAM sur les laboratoires de biologie médicale et sur la qualité des soins aux patients.
2. **Expliquer** les conséquences concrètes des réductions budgétaires sur le fonctionnement des laboratoires, l'accès aux diagnostics et la gestion des urgences.
3. **Obtenir un soutien politique** pour proposer la révision des mesures prises par la CNAM.
4. **Proposer des actions** concrètes que le parlementaire peut porter au sein de l'Assemblée Nationale et/ou du Sénat pour protéger la profession et les patients.

Messages-clés

Rôle central des laboratoires dans le système de santé :

- **70 % des diagnostics médicaux reposent sur des examens de biologie.** Les laboratoires sont un maillon indispensable pour le bon fonctionnement du système de soins, en particulier dans la prévention et la gestion des maladies chroniques.
- Chaque jour, **500 000 patients bénéficient d'analyses biologiques**, et 90 % des résultats sont rendus dans la journée, sans rendez-vous

Conséquences de la décision de la CNAM :

- En juillet dernier, la CNAM a annoncé une **baisse de l'enveloppe budgétaire dédiée au remboursement des analyses de biologie médicale, de l'ordre de 360 millions d'euros.** Avec les réductions déjà consenties dans le protocole signé en 2023 (près de 10%) par les syndicats avec l'assurance maladie au regard des contraintes budgétaires, nous subissons en réalité **une baisse de près de 20% sur 2023 et 2024.** Il s'agit ici d'un **effort financier inédit par son ampleur** pour un secteur de santé qui a déjà été fortement mis à contribution ces dernières années.
- **Des conséquences pour le système de santé :**
 - Dégradation du service médical rendu au patient.

- Fermeture de sites de proximité prenant en charge les urgences.
- Réduction des horaires d'ouverture avec fermetures de la majorité des laboratoires les après-midi et/ou les samedis
- A l'hôpital, engorgement des urgences biologiques et saturation des prélèvements.
- Difficultés à assurer correctement le suivi de certains patients, notamment pour les maladies chroniques.
- Incapacité à contribuer aux ambitions des pouvoirs publics en matière de prévention.
- Aggravation de la pénurie de soins.

Caractère inadapté et disproportionné des mesures :

- Cette décision repose sur **des prévisions erronées de la CNAM** concernant les volumes d'actes biologiques. L'enveloppe allouée au financement des examens biologiques est fixe, et lors de la constitution de cette enveloppe en juillet 2023 (signature de l'accord), la CNAM a estimé l'augmentation des volumes à +2,5%, alors qu'en réalité cela faisait 6 mois (janvier 2023) que les volumes explosaient (au total +6% en 2023). La CNAM demande aux biologistes de rembourser 100% de la différence, alors que nous ne sommes pas maîtres des prescriptions, et que ce sont les estimations de la CNAM elle-même qui étaient fausses lors de la signature avec la profession, alors qu'ils avaient déjà tous les chiffres à disposition.
- Au lieu d'échanger sur ces prévisions erronées, d'en chercher l'explication, ou de déclencher des clauses de sauvegarde prévues dans le protocole, la CNAM a décidé d'avancer unilatéralement, de manière brutale, durant l'été, et en l'absence de Gouvernement.
- Malgré les efforts déjà consentis par la profession, les biologistes sont aujourd'hui confrontés à des **restrictions budgétaires qui mettent en péril l'avenir de la biologie médicale** en France.
- La profession ne demande pas de financements supplémentaires, mais **une révision de ces mesures injustifiées et inadaptées**, et un dialogue transparent avec les autorités pour assurer la viabilité des laboratoires

Les actions prises par les biologistes

- **Fermeture des laboratoires du 20 au 23 septembre**, avec une possible reconduction, pour alerter les pouvoirs publics et l'opinion sur la gravité de la situation.
- Une **procédure a été lancée devant les tribunaux administratifs** pour contester la décision de la CNAM et ses bases légales.

Dès que l'enveloppe budgétaire dédiée à la biologie médicale sera consommée, courant décembre, le coût de tout examen de biologie médicale qui sera réalisé devra être rétrocedé intégralement par les laboratoires à l'Assurance Maladie avec en "prime" le coût supplémentaire lié aux frais de réalisation de ces examens. Les laboratoires n'auront alors d'autre choix que de fermer leur porte ("*shutdown*") jusqu'à la fin de l'année.

Actions communes à mettre en place avec les parlementaires

1. Soumission de questions écrites ou orales :

- Demander au parlementaire de soumettre des **questions écrites ou orales** à l'Assemblée Nationale ou au Sénat concernant l'impact des réductions budgétaires sur la biologie médicale, la fermeture des laboratoires et l'accès aux soins pour les patients dans les zones rurales.

2. Soutien public et médiatique :

- Encourager le parlementaire à prendre position publiquement en faveur des biologistes, via des **interventions médiatiques**, pour mettre en lumière l'impact des décisions de la CNAM sur la santé publique.
- Solliciter un **engagement de soutien visible** dans les médias pour sensibiliser l'opinion publique et renforcer la pression sur les décideurs politiques.

3. Dialogue avec les ministères concernés :

- Demander au parlementaire de jouer un rôle de facilitateur pour relancer le **dialogue entre le ministère de la Santé et les représentants des biologistes, notamment par l'écriture d'un courrier au cabinet du Premier Ministre ou à celui du Ministre de la Santé.**